

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

PERS.
n° 01.095

L'An Deux Mille Un, le 29 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 JUIN 2001

DATE D'AFFICHAGE

22 JUIN 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, Mmes CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LECOMTE représentée par Mme GEOFFROY
M. COASSIN représenté par Melle ISENDICK
Mme COURTIN représentée par M. CAU

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Comité Technique Paritaire : Fixation du nombre de représentants du Personnel

VOTE : UNANIMITE

En application de l'article 1er du décret n° 85-565 du 30 Mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par l'organe délibérant de la collectivité, après consultation des organisations syndicales, dans les limites suivantes :

"lorsque l'effectif est au moins égal à 350 et inférieur à 1000, le nombre de représentants est entre 4 et 6",

Les organisations syndicales locales ont été consultées le 7 Juin 2001.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,

Certifié Exécutoire
Le Premier Adjoint,

l'accomplissement
H. LE GUEUT

Compte-tenu

de

des formalités légales

juillet 2001

le 3

Certifié Conforme

Mairie de Royan

délégation du Maire,

Par

Le

Directeur Général Adjoint des

Services,

THOMAS

H.